

FORMATION PROFESSIONNELLE



Bio en Grand Est



Reconnaissance et gestion des maladies et ravageurs en maraichage Bio

Dates

Moselle (57)

Indice de satisfaction des stagiaires : ★★★★★

Durée : 7 heures soit 1 jour(s) **2ème journée en juillet 2025**

Intervenant(s) : Anne-Marie SAUTON, chargé de mission maraichage spécialiste maladies et ravageurs

Pré-requis : Aucun

Objectif de la formation :

Etre capable de distinguer les carences, les différentes maladies cryptogamiques, les ravageurs des auxiliaires. Etre capable d'identifier les facteurs d'apparitions et les conditions favorables au développement. Comprendre le mode d'action des produits autorisés par le cahier des charges en agriculture biologique. (une seconde journée sera organisée en 2025, pour reconnaître visuellement en condition de travail, les différentes maladies et ravageurs)

	Adhérent	Non-adhérent
Coût pris en charge par VIVEA dans la limite du plafond annuel		
Stagiaire contributeur VIVEA	-	
Stagiaire non contributeur VIVEA	224,00 €	336,00 €
Demi-Tarif	112,00 €	168,00 €

Pour les stagiaires non contributeurs Vivea, des financements sont possibles, consultez notre site pour plus d'informations biograndest.org/seformer

Responsable de la formation : HERBETH Nicolas
nicolas.herbeth@biograndest.org
 06.95.90.83.50

Méthodes pédagogiques :

Power-point, photo, fiche par maladie.
 Power-point, photo, fiche par ravageurs.

Moyens d'évaluation :

Questionnaire d'auto-évaluation en entrée et sortie de formation

Programme de la formation :

Date	Intervenant	De	A	Contenu
27/11/2024	Lucy	9h00	12h30	Symptômes témoignant d'une maladie virale (mosaïques, etc.) Symptôme témoignant d'une maladie bactérienne (feu bactérien, chancre, ...)
27/11/2024	Lucy	13h30	17h00	Pucerons, Acariens, Punaises, Coléoptères, Lépidoptère Diptère Gastéropodes, Autres (thrips, rongeurs,); dégâts associés et seuil d'intervention.

zone libre pour préciser les modalités de repas, date limite pour les inscriptions, les documents éventuels à prendre,...

Si vous êtes en situation de handicap, contactez le responsable de la formation afin de connaître les modalités d'accueil possible.

Association Bio en Grand Est

SIRET : 839 088 085 00031

Déclaration d'activité n° 44540375054 / Préfet Région Grand Est

Retrouvez nos Conditions générales de formation et notre Règlement intérieur en ligne sur biograndest.org/se-former/



Bulletin d'inscription à la formation :

Reconnaissance et gestion des maladies et ravageurs en maraichage Bio

NOM - Prénom :
 Mail :
 Tél. :
 Date de naissance :

Statut à la MSA (être à jour de ses cotisations) :

- chef d'exploitation
 Conjoint(e) collaborateur(trice)
 Aide familiale
 Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e)
 Autre – précisez :

Coupon à renvoyer par mail ou courrier avant le 16/10/2024x

nicolas.herbeth@biograndest.org

Bio Grand Est. Les Provinces - bât. Picardie. 54520 LAXOU

NB : en cas d'annulation de votre part, des frais de dossier pourront vous être facturés.